



Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

Président : Michel MAURER, 6^{ème} dan
20, ch. François-Lehmann
1218 Grand-Saconnex

☎ privé : 022 798 97 65
📞 portable : 079 217 48 77
✉ : michel@ckam.ch

Dojo : Espace Pom' - 2, rue Sonnex (sous-sol) Grand-Saconnex.

☎ dojo : 022 788 5 887

www.ckam.ch



ckam@ckam.ch

KARATE SHOTOKAN

Renseignements généraux pour la saison scolaire 2020 - 2021

HORAIRES DES COURS

Jours	Heures	Cours proposés	Âges
LUNDI	18h30 - 19h45	Karaté séniors et adultes +35 : tous niveaux	dès 35 ans (+35)
	20h00 - 20h45	Karaté adolescents et adultes : initiation ceinture blanche	dès 16 ans (U18/+18)
	20h00 - 21h30	Karaté adolescents et adultes : dès ceinture blanc-jaune	dès 14 ans (U16/+18)
MARDI	18h00 - 18h30	Baby Karaté (Présence d'un parent obligatoire)	de 4 à 6 ans (U7)
	18h45 - 19h30	Karaté enfants : initiation ceinture blanche	de 7 à 15 ans (U16)
	18h45 - 19h50	Karaté enfants : dès ceinture blanc-jaune	de 7 à 15 ans (U16)
	20h00 - 21h30	Karaté adolescents et adultes : dès ceinture blanc-jaune	dès 14 ans (U16/+18)
JEUDI	18h45 - 19h30	Karaté enfants initiation : ceinture blanche	de 7 à 15 ans (U16)
	18h45 - 19h50	Karaté enfants : dès ceinture blanc-jaune	de 7 à 15 ans (U16)
	20h00 - 20h45	Karaté ados, adultes et séniors : initiation, ceinture blanche	dès 16 ans (U18/+18)
	20h00 - 21h30	Karaté ados, adultes et séniors : dès ceinture blanc-jaune	dès 14 ans (U16/+18)
SAMEDI	10h30 - 12h00	Stages compétition et à thèmes : avancés sur inscription	dès 10 ans (U12/+18)

(Mise à jour septembre 2020)

PENDANT LES RESTRICTIONS DUES A LA PANDEMIE, LES HORAIRES SONT MODIFIES (VOIR INFO SEPARÉE)

Sur demande, des enfants de moins de 14 ans peuvent être acceptés aux cours du lundi à 20h00.

Les séniors peuvent participer aux cours "adolescents et adultes dès ceinture blanc-jaune" du mardi à 20h00.

Ponctuellement Atémi-Jutsu (self-défense), Karaté-Contact, Nunchaku free style dès 14 ans
(Pendant les cours de karaté adultes)

En permanence Espace musculation, stretch center, utilisation des engins libres dès 18 ans
(L'espace musculation est à la disposition de tous les membres du club pendant les heures d'ouverture et de cours)

COTISATIONS (payable par trimestre ou par année)

Âges	Trimestrielle	Annuelle	1 mois indicatif de cotisation mensuels
Baby-Karaté 4-6 ans	FRS 60.--	FRS 170.--	FRS 20.--
Karaté de 7 à 13 ans	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--
Karaté de 14 à 17 ans	FRS 135.--	FRS 400.--	FRS 45.--
Karaté dès 18 ans	FRS 150.--	FRS 450.--	FRS 50.--
Karaté Séniors dès 50 ans	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--

Pmts trimestriels : 1er = septembre à décembre / 2e = janvier à mars / 3e = avril à juin. Pmts annuels : septembre à juin ou janvier à décembre.

LICENCE : LA LICENCE N'EST OBLIGATOIRE QUE DES LA CEINTURE BRUNE 3^{ème} KYU.

IBA - INTERNATIONAL BUDO ASSOCIATION

1^{ERE} ANNEE, LICENCE ANNUELLE ET PASSEPORT : FRS 70.--

(AVEC RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES GRADES "DAN")

ENSUITE, LICENCE ANNUELLE SEULE :

FRS 40.--

Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) = 2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%
(Excepté : tarifs baby-karaté 4-6 ans et séniors dès 50 ans déjà réduits et invariable)

Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SAISON 2020-2021 KARATE SHOTOKAN

MONITEURS :

Michel MAURER, 6 ^{ème} dan	Sophie GENNERET, 2 ^{ème} dan
Hans HOFFMANN, 5 ^{ème} dan	Heinz GIESENFELD, 2 ^{ème} dan
Jérôme PRIAC, 4 ^{ème} dan	Jean-Paul HAAS, 2 ^{ème} dan
Arnaud GAY, 3 ^{ème} dan	Ismail SALAH, 2 ^{ème} dan
Moncef ASSA, 2 ^{ème} dan	Jean-Pierre AGOSTINETTI, 1 ^{er} dan
Daniel DESCHENAUX, 2 ^{ème} dan	

ASSISTANTS : Aliya Maryam et Nathan, ceintures marron et Tania, ceinture bleue

AFFILIATIONS : ACGK Association Cantonale Genevoise de Karaté (Notre club est membre fondateur)
IBA International Budo Association (Reconnaissance internationale des grades "dan")

RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DIVERS :

- La cotisation doit être réglée à l'inscription puis au début de chaque trimestre ou année pour la période suivante. Un rabais pour familles mentionné ci-dessous n'est accordé qu'à cette condition.
- Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) :
2 personnes : -10% / dès 3 personnes : -20%.
(Tarifs baby karaté – de 7 ans et séniors + de 50 ans déjà réduits et invariables)
- La cotisation n'est pas remboursable en cas d'absence aux entraînements mais peut être suspendue sur demande de congé. Une échéance peut être prorogée en cas de maladie ou accident.
- Une inscription ne vaut pas que pour une année mais jusqu'à demande écrite de démission.
- L'obligation de s'acquitter de la cotisation, sauf arriérés, cesse dès réception de la démission.
- Chaque élève doit s'assurer personnellement contre les accidents de sport et contre le vol, le club et l'école (la ville du Grand-Saconnex) déclinant toute responsabilité en cas de sinistre.
- Une assurance responsabilité civile privée est recommandée contre les éventuels dégâts que l'élève pourrait causer pendant l'utilisation des locaux et du matériel.
- Possibilité d'acquérir l'équipement obligatoire (karategi) et matériel de protections à la réception du dojo.

PERIODES DE FERMETURE :

LE CLUB EST FERME PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES. CEPENDANT, EN JUILLET-AOUT, LE DOJO EST OUVERT 1 OU 2 SOIRS DE 19H00 A 21H00. DES COURS SPECIALISES ET DES ENTRAINEMENTS DE KARATE POUR LA COMPETITION Y SONT ORGANISES. TOUTES LES SECTIONS PEUVENT S'ENTRAINER DURANT CET HORAIRE TOUT L'ETE (KARATE, DARUMA TAISO, KOBUDO, HAKKO BUJUTSU, SAMBO). CES COURS SONT GRATUITS POUR TOUTES LES PERSONNES QUI ETAIENT MEMBRES DU CLUB LA SAISON PRECEDENTE. (NON-MEMBRES LA SAISON PRECEDENTE : FRs 30.-- POUR 4 SEMAINES D'ETE OU FRs 50.-- POUR LES 2 MOIS D'ETE.) LE CLUB PEUT FERMER DURANT UNE OU PLUSIEURS SEMAINES PENDANT CETTE PERIODE POUR CAUSE DE VACANCES DES RESPONSABLES.

Conformément à l'esprit des arts martiaux, un minimum de discipline sera exigé dans le dojo.

Les pratiquants se présenteront à l'heure, dans une tenue et un état de propreté impeccable (douches et rinces-pieds à disposition dans les vestiaires). Ils franchiront l'entrée du dojo en effectuant le salut japonais debout (Ritsurei) avec un esprit positif, afin que rien ne puisse nuire à l'harmonie de l'étude.

Le salut à genoux (Zarei) est obligatoire, comme dans tous les arts martiaux, au début et à la fin du cours.

Les élèves doivent prendre connaissance du règlement du club affiché et s'engager à le respecter.

Chacun peut en demander un exemplaire ou le télécharger sur le site Internet du club.

***Spécial* : Le plan de protections des règles COVID-19 en vigueur sont à respecter scrupuleusement.**

Bienvenue au club. Le Président, Michel Maurer